

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°74

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 100

Absents excusés : Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Environnement : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour une voirie communale

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire que la communauté de communes est actuellement engagée, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement sur la commune de Givenchy-le-Noble.

Monsieur le Président indique que, dans le programme de travaux, il est nécessaire d'intervenir sur un tronçon de voirie communale (Voie Communale des 25). Les travaux consisteront à changer le profil en travers de la voirie en monopente et à reprendre les accotements.

L'objectif est de rétablir l'écoulement naturel des eaux de ruissellements issues du bassin versant, qui s'écoulent actuellement dans la commune via le chemin.

Considérant

- que la commune de Givenchy le Noble détient la compétence voirie,
- que cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux;
- qu'il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider, dans le cadre d'une convention, la délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes pour la réalisation des travaux listés ci-dessus.

Cette convention arrête les conditions administratives, techniques et financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

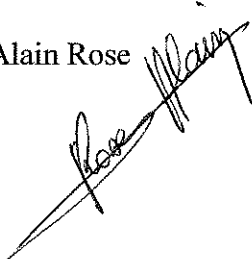
Les dépenses engagées pour le compte de la commune seront remboursées par celle-ci à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, déduction faite des éventuelles subventions perçues. La Communauté de communes assurera, sans contrepartie financière, le pilotage de l'opération.

Suite à l'avis favorable du bureau du 24 juin 2026, l'assemblée communautaire décide à la majorité (une abstention) :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur la voirie communale
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents inhérents à cette convention.

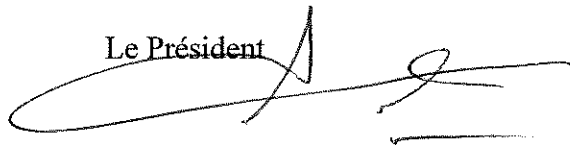
Le secrétaire de séance

Alain Rose



Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/07/2026 et publication ou notification du 20/07/2026

